



**L'IMPACT DES MESURES ANTI-CRISE
ET LA SITUATION SOCIALE
ET DE L'EMPLOI: GRÈCE
ÉTUDE**



Comité économique et social européen

EFFETS DES MESURES ANTICRISE, SITUATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

GRÈCE

Zoe Lanara-Tzotze¹

RÉSUMÉ

Les mesures anticrise mises en œuvre à grande échelle en Grèce incluent des mesures affectant l'emploi et la situation sociale du pays. Ces mesures se focalisent sur les licenciements, le gel et la diminution des salaires, des pensions et la réduction des dépenses publiques générales ainsi que sur une fiscalité écrasante, la privatisation et les réformes structurelles, sous la forme notamment d'une restructuration radicale du marché du travail. Après 20 mois de mise en œuvre du programme, la Grèce est parvenue à réduire son déficit public de plus de 5 points de pourcentage du PIB. Pourtant, le gouvernement n'a pas réussi à remédier avec efficacité aux lacunes et aux déséquilibres structurels qui affectent l'économie grecque, et notamment l'évasion fiscale. Aussi, l'incidence sociale et économique des mesures a été ressentie inégalement et durement par les travailleurs, les retraités et les contribuables honnêtes.

La présente étude vise à brosser un tableau succinct mais complet de la situation grecque de manière à apporter un meilleur éclairage sur les conséquences sociales et économiques des mesures appliquées en Grèce. Pour cela, l'étude fait le bilan à ce jour du programme mis en œuvre en Grèce afin de clarifier son incidence multiple sur les aspects sociaux et sur l'emploi, qui sont fondamentaux. Outre les mesures économiques et leur incidence, la présente étude se penche sur les mesures de grande envergure adoptées pour la restructuration du marché du travail et évalue l'ampleur de leurs répercussions. Les questions d'exclusion sociale, d'inégalité, de pauvreté, de protection sociale sont traitées. L'étude examine également où en est aujourd'hui le dialogue social. La présente étude s'interroge sur la question centrale suivante: la politique d'ajustement économique particulière en cours en Grèce a-t-elle répondu aux problèmes qu'elle était censée résoudre, et dans quelle mesure? L'étude se base sur la réalité grecque.²

Un bref aperçu de l'économie grecque avant la crise jusqu'à la soumission du pays à la conditionnalité du mécanisme de prêt introduit le thème central de l'étude. (chapitre 1). Une évaluation correcte de l'effet économique et social des mesures anticrise mises en œuvre en Grèce nécessite d'abord de se pencher sur les causes de ces programmes d'ajustement économique (PAE) qui prescrivent les mesures en question. Ensuite, les incidences multiples directes et indirectes des mesures ne peuvent pas être appréciées sans évaluer l'incidence générale que ces mesures ont eue sur l'économie du pays. Le chapitre 2 tente de mettre en lumière ces deux aspects qui sont en interrelation, en parlant de la manière dont le FMI envisage le PAE (point 2.1) et en donnant un aperçu des 20 mois de mise en œuvre proprement dite du programme, fournissant des données qui illustrent son incidence négative sur l'économie.

À ce jour, la mise en œuvre du PAE indique que le remède a peut-être été pire que la maladie, car tous les indicateurs clés de l'économie traduisent une détérioration. En fait, la Grèce semble être prise au piège d'un cercle vicieux où l'austérité engendre la récession, qui engendre à son tour un regain d'austérité, de nouvelles taxes et une récession plus profonde qui étrangle les perspectives de croissance économique, étouffe la création d'emplois et met à l'épreuve la cohésion sociale. À la lumière de ce constat, les chapitres 3 et 4 présentent dans les détails les mesures anticrise spécifiques qui concernent l'emploi et la situation sociale. Celles-ci sont de nature économique et structurelle et visent essentiellement à parvenir à un assainissement budgétaire et à une dévaluation interne – qui apparaissent comme un remède au manque de compétitivité de la Grèce.

Dans un contexte de récession économique, l'étude montre que les mesures anticrise mises en œuvre en Grèce ont une incidence directe et indirecte négative sur l'emploi et des répercussions sur la situation sociale. En même temps, les relations industrielles, les salariés et les syndicats sont enlisés dans un nouveau paysage institutionnel qui leur est défavorable. La nature des mesures, leur étendue et leur intensité conjuguées aux mauvais résultats économiques du PAE et à sa défaillance

¹ Zoe Lanara-Tzotze, chef du Département des Relations Internationales de l'Confédération générale grecque du travail (GSEE), Responsable de la recherche et le développement.

² Les questions relatives aux problèmes de l'architecture financière internationale qui ont un rapport avec la crise en Grèce ne sont pas abordées dans cette courte étude.

dans sa mise en œuvre expliquent pourquoi le fardeau de l'austérité est inégalement réparti en Grèce. Des lacunes endémiques en matière de gouvernance qui empêchent de s'attaquer efficacement au problème de l'évasion fiscale entrent également en ligne de compte (point 5.1). L'incidence des mesures (chapitre 5) s'entrecroise et soulève d'inquiétantes préoccupations quant au taux de chômage élevé, à la marginalisation économique des salariés et des ménages ordinaires, à la marginalisation sociale et à la pauvreté, ainsi qu'à l'impuissance institutionnelle due au déracinement législatif des institutions soutenant le marché du travail.

Des mesures de cette ampleur et leurs conséquences négatives éprouvent inévitablement les limites de la cohésion sociale, à un moment où sa nécessité s'impose avec force. Tandis que le dialogue social est l'instrument établi de sauvegarde de la cohésion sociale, dans le cas de la Grèce, le premier comme le second semblent être contournés tant par les créanciers que par les législateurs. Le chapitre 6 examine la situation actuelle de la Grèce et tente d'expliquer en quoi le dialogue social aurait pu jouer un rôle utile avant l'adoption des mesures et pendant leur mise en œuvre. Il est suggéré de redonner une place prioritaire et non secondaire au dialogue social, un dialogue social fondé sur la tradition de partenariat social du pays et destiné à rechercher des solutions acceptables pour tous, en cette période de turbulences économiques.

1. INTRODUCTION

Entre 2001 et 2007, l'économie grecque était celle qui connaissait, après l'économie irlandaise, la croissance la plus rapide de la zone euro; entre 1994 et 2008, son PIB a connu une augmentation moyenne de 3,6%.³ Pourtant, tout au long de ces années consécutives de croissance, les déséquilibres macroéconomiques et les failles structurelles du pays ont été aggravés par les faiblesses du système politique. L'épargne nationale nette de la Grèce a plongé d'environ 32 points de pourcentage entre 1974 et 2009, alimentant le déficit courant et l'accumulation d'une dette extérieure chroniquement élevée (EEAG, rapport 2011).⁴ La conjugaison d'un excès de dépenses publiques et d'une incapacité à garantir un niveau adéquat de recettes a eu pour résultat un creusement de la dette publique.

La Grèce s'est à peu près bien sortie de la crise financière mondiale de 2008, mais est entrée en récession en 2009, son économie étant à la merci de la pression des marchés financiers. Lorsque la crise majeure actuelle de la dette souveraine a éclaté, le déficit budgétaire de la Grèce atteignait 13,6%⁵ et sa dette extérieure représentait 127 % du PIB⁶; ces chiffres ont été révisés à la hausse par Eurostat pour 2006-2009 avec un effet significatif sur les estimations 2010 et le budget 2011. Or, en 2009, l'économie grecque ne se trouvait pas dans une situation exceptionnelle au sein de l'UE, la zone euro étant déjà la cible de critiques, car elle hébergeait de graves déséquilibres entre l'offre et la demande, qui accentuaient les divergences et creusaient l'écart entre les déficits budgétaires croissants de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne et de Malte, et les excédents budgétaires croissants d'autres pays, notamment de l'Allemagne et des Pays-Bas (Featherstone 2011).

Pour combler le grave déficit de financement qui a résulté de l'accroissement de sa dette souveraine et de son déficit courant élevé, la Grèce fut le premier des pays européens désignés par l'acronyme "PIIGS" à solliciter une aide extérieure. Pour obtenir un prêt de 110 milliards d'euros⁷ auprès du FMI, de l'UE et de la BCE⁸, la Grèce a conclu, en mai 2010, un mémorandum de politique

³ FMI 2011 Report for Selected Countries and Subjects". *Base de données des perspectives de l'économie mondiale*, avril, sorti le 14.12.2011.

⁴ La présente étude n'a pas pour objectif de fournir une analyse approfondie des facteurs contribuant à la crise grecque. Pour plus de détails, voir également: Katsimi, M. et T. Moutos (2010), « EMU and the Greek Crisis: The Political-economy Perspective », *European Journal of Political Economy* 26, pp. 568-76.

⁵ Estimation initiale de 12,7 % revue ultérieurement à la hausse par Eurostat. Voir: Eurostat, communiqué de presse sur les euro-indicateurs, 55/2010, 22 avril 2010.

⁶ Eurostat, communiqué de presse sur les euro-indicateurs, 60/2011, 26 avril 2011.

⁷ Un total de 80 milliards d'euros sera à déboursier entre mai 2010 et juin 2013 par les États membres de la zone euro, l'intervention du FMI s'élevant à 30 milliards d'euros dans le cadre d'un accord de confirmation.

⁸ Ci-après dénommés "la troïka"; terme utilisé pour désigner le groupe de créanciers de la Grèce.

économique et financière (MPEF) d'une durée de trois ans, dans lequel le pays s'engage à mettre en œuvre un programme d'ajustement économique, ci-après désigné "PAE", soumis à un balisage rigoureux des délais de mise en œuvre et à une révision périodique. Une clause de conditionnalité engage le gouvernement grec à mettre en œuvre des cycles successifs de stricte austérité budgétaire et une réforme structurelle pour garantir le versement des tranches d'emprunt accordées.

2. UNE POLITIQUE D'AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Raisonement

Il n'est pas possible d'évaluer correctement les effets de la politique anticrise sur l'emploi et la société sans procéder à une évaluation des idées qui encadrent cette politique et des résultats obtenus à ce jour par celle-ci. Le PAE mis en œuvre en Grèce s'inscrit dans la logique des programmes d'ajustement structurel (PAS) du FMI appliqués dans les pays du tiers monde pendant la crise de la dette des années 1980 ou celle des dragons asiatiques dans les années 1990. Or, avec la Grèce, la nouveauté réside dans le fait que le programme est mis en œuvre pour la première fois dans un pays de la zone euro et conjointement avec l'UE. Depuis leur création, en 1980, les prêts du FMI poursuivent le double objectif suivant: préserver la croissance et faciliter le redressement de la balance des paiements en réussissant à amener le pays à une stabilisation économique, et plus particulièrement à un assainissement budgétaire et à une stabilisation de l'inflation; pour cela, la dévaluation du taux de change joue un rôle capital (Easterly 2002). Dans le cas de la Grèce, la correction des déséquilibres budgétaires et commerciaux et la restauration de la confiance sous certaines conditions spécifiques sont les objectifs explicites déclarés qui "nécessitent une réorientation radicale de l'économie" où la croissance du PIB réel devrait être faible.¹⁰

Le PAE mis en œuvre pas la Grèce vise à une consolidation budgétaire par le biais de mesures d'austérité consistant en des réductions draconiennes des dépenses publiques et en l'adoption de mesures structurelles à plus long terme, par exemple, une réforme fiscale visant à enrayer le déficit budgétaire et à augmenter les recettes publiques. Fidèle à la formule du FMI établie de longue date, le PAE met l'accent sur la croissance basée sur les exportations et soutenue par la dépréciation de la monnaie, chose impossible dans un pays de la zone euro. Aussi, une politique de "dévaluation interne"/déflation est imposée à la Grèce pour relancer la compétitivité et les exportations, sans se soucier de l'inefficacité constatée de cette approche, de la récession qu'elle entraîne et de son irréalisme sociopolitique (Roubini 2011). Cette politique déflationniste implique la dépréciation de la main-d'œuvre et repose essentiellement sur la suppression des coûts salariaux et la déréglementation/flexibilisation du marché du travail prenant la forme de baisses salariales directes et de mesures de restructuration du marché du travail.

La stratégie de sortie imposée à la Grèce, soumise à une pression sans précédent des marchés financiers, a été présentée comme un remède extrême qui allait sauver la Grèce de la faillite. Le calendrier d'exécution et le volume de l'ajustement budgétaire en début de période, la "pierre angulaire du programme", exigeaient de la Grèce un ajustement historique de 15,5 % du PIB entre 2010 et 2013.¹¹ Des délais impossibles à respecter et des cibles quantitatives irréalistes ont été fixés sans tenir compte des spécificités de l'économie grecque ni du contexte sociopolitique du pays. La "capacité réformatrice" du pays (Featherstone 2011) a été négligée. Le programme faisait valoir que le secteur public vraiment hypertrophié et l'écart de compétitivité de la Grèce étaient les principaux coupables du déficit budgétaire et de la dette publique. Il sous-estimait également la faible capacité de production de l'économie, l'ampleur de l'économie souterraine, l'évasion fiscale ainsi que la transformation technologique inadéquate ou le manque d'innovation industrielle.

⁹ Les "conditions" macroéconomiques de base que le FMI exige des pays emprunteurs.

¹⁰ FMI. 2010. Greece: Request for Stand-By Arrangement; Rapport par pays n° 10/110, mai.

¹¹ La politique budgétaire est anticipée avec des mesures de 7,5 % du PIB en 2010, de 4 % du PIB en 2011, et 2 % du PIB en 2012 et en 2013 (FMI 2010)

2.2. La Grèce à contre-courant: vivre avec la récession

D'après le PAE, la Grèce devra "nager à contre-courant pendant la phase d'ajustement".¹² Les problèmes rencontrés durant les 20 mois pendant lesquels le programme a été mis en œuvre démontrent que ces prévisions étaient au mieux au-dessous de la vérité. La philosophie du FMI en matière de PAS a été vivement critiquée au motif qu'elle induisait une croissance économique réduite dans les pays bénéficiaires d'un prêt (Przeworski et Vreeland 2000, Hutchison 2003, Dreher 2005, 2008). La clause de conditionnalité liée aux prêts a elle aussi été contestée (Feldstein 1998, IFIAC 2000). La politique mise en œuvre en Grèce, essentiellement de nature restrictive et récessive, confirme que le remède peut faire "plus de mal que de bien" (Bordo et Schwartz 2000:158) en "transformant un ralentissement en récession et une récession en dépression" (Stiglitz 2000:12).

En fait, le programme a enfermé la Grèce dans un cercle vicieux où l'austérité génère la récession, qui génère à son tour davantage d'austérité, de nouvelles taxes et une récession plus profonde qui étrangle les perspectives de croissance économique, étouffe la création d'emplois et met à l'épreuve la cohésion sociale. Jusqu'à présent, la thérapie de choc a échoué de bout en bout. Elle n'a pas fourni aux finances grecques une voie de sortie viable ni stabilisé la zone euro. Elle a porté préjudice à tous les indicateurs économiques, sans compter le désastre humain et social de cette politique (voir annexe A).

En décembre 2011, le cinquième examen du FMI¹³ a confirmé le ralentissement brutal de l'économie et enregistré la non-réalisation des cibles critiques. Submergée par la récession, l'économie a connu un repli de 7,3 % au deuxième trimestre 2011, dépassant toutes les projections.¹⁴ La croissance devrait demeurer en-deçà de la moyenne d'avant la crise pour une période prolongée et les prévisions de croissance sont revues à la baisse; elle connaîtra un repli compris entre -5,5 et -6 % en 2011 suivi d'un autre repli compris entre -2,75 et -3 % en 2012.¹⁵ D'après les prévisions, la dette publique devrait atteindre un pic de 187 % en 2013 pour retomber à 152 % du PIB à l'horizon 2020, faisant craindre pour la viabilité de la dette. Le PIB a connu une chute spectaculaire de 10,2 %, la plus forte de la période de l'après-guerre¹⁶ et a été revu à la baisse par rapport aux 7 % prévus initialement. Avec l'aggravation de la récession, la situation budgétaire s'est détériorée en 2011. Le manque de liquidités et de financement ont bloqué les investissements et gravement affecté la demande intérieure qui a plongé à -16,4 % entre 2009 et 2011.¹⁷ Tandis que les bilans financiers du secteur privé restent sous pression, les petites et moyennes entreprises, qui sont la pierre angulaire de l'économie, sont menées à la faillite, ce qui provoque une recrudescence du taux de chômage. 68 000 PME ont été évincées du marché entre 2010 et 2011, tandis que l'on attend la fermeture imminente de 53 000 autres PME.¹⁸ L'indice de la production industrielle a chuté de 8,2 % (entre janvier et novembre 2011) par rapport aux -6,0 % enregistrés en 2010.¹⁹ L'examen du FMI fait également remarquer que les pressions exercées sur le système bancaire se sont multipliées, avec une progression des dépôts de bilan et une détérioration de l'encours des prêts bancaires au secteur privés.²⁰

Alors que la situation économique en Grèce s'aggravait, tout comme les difficultés de mise en œuvre du programme, les recettes étaient très en-deçà des prévisions et certaines catégories de dépenses dépassaient le plafond budgétaire proposé.²¹ En juin 2011, il est devenu évident que la contraction de l'économie était plus forte que prévu. Une stratégie budgétaire de moyen terme pour 2012-2015 (SBMT) a introduit des mesures draconiennes supplémentaires. L'objectif très ambitieux de la SBMT est de comptabiliser d'ici à 2015 26 milliards d'euros d'économies, 50 milliards d'euros

¹² Commission européenne, 2010. Le programme d'ajustement économique de la Grèce. *European Economy. Occasional Papers*. 61. pp. 93. Bruxelles, mai, pp.12/90, 40/90

¹³ FMI 2011 Greece: Fifth Review Under the Stand-By Arrangement, Rapport par pays du FMI n° 11/351, décembre

¹⁴ EL.STAT (Office hellénique de la statistique), septembre 2011.

¹⁵ FMI 2011. Op. cit.p.11.

¹⁶ INE/GSEE (Institut du travail de la Confédération générale grecque du travail). 2011. *Annual Report on Greek Economy and Employment*, septembre, Athènes

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Confédération du commerce hellénique (ESEE).2011. Enquête sur la survie du commerce, décembre.

¹⁹ EL.STAT (Office hellénique de la statistique), 9 janvier 2012

²⁰ FMI 2011. Op.cit. p.6.

²¹ Commission européenne, COM (2011) 705 final. Bruxelles, 26.10.2011, p.5

provenant des privatisations et de ramener le déficit public du pays sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2014.

Pour conclure le présent chapitre, il apparaît que la combinaison politique appliquée en Grèce au cours des vingt premiers mois de mise en œuvre du PAE n'a pas réglé les problèmes qu'elle était censée régler. Au contraire, elle a sérieusement limité les perspectives de redressement du pays. La dégradation du paysage économique qui a émergé après 20 mois de mise en œuvre du PAE a entre autres eu une incidence négative très vivement ressentie dans les domaines de l'emploi et de la situation sociale.

3. PAYER LA CRISE: ASSAINISSEMENT BUDGÉTAIRE ET DÉVALUATION INTERNE

Tandis que l'ajustement de l'économie passe de plus en plus par la récession et la spirale prix-salaire qui y est associée, la politique budgétaire a bataillé pour répondre aux pressions exercées par la récession.²² Dans cette perspective, de multiples mesures d'assainissement budgétaire et de dévaluation interne ont été proposées et mises en œuvre. Ces mesures sont énumérées en détail dans la SBMT ainsi que dans les revues et rapports de la Commission et du FMI²³. Les mesures d'austérité ayant un lien avec les objectifs de la présente étude peuvent se diviser en deux groupes: a) les mesures visant à rogner sur les dépenses publiques et b) les mesures destinées à augmenter les recettes de l'État. Un troisième groupe de mesures qui a un effet sur l'emploi et la société englobe les politiques impliquant une restructuration massive du marché du travail et des institutions qui en assurent le soutien comme préalable à la compétitivité dans le contexte d'une dévaluation interne. Il est question de ces mesures dans un chapitre séparé, le chapitre 4.

3.1 Austérité et fiscalité

a) Le premier groupe de mesures d'austérité vise en premier lieu une diminution radicale des salaires et des pensions. La SBMT 2011-2014 poursuit l'objectif explicite de réduire l'enveloppe des salaires de la fonction publique de 13 %, par des réductions consécutives des salaires, des primes et des rémunérations d'heures supplémentaires dans le secteur public; le gel des salaires pour les travailleurs du secteur public au sens restreint et au sens large, la diminution des pensions des secteurs public et privé, le gel temporaire de l'avancement automatique; l'application d'un nouveau barème de rémunération; l'introduction du temps partiel et du congé sans solde dans le secteur public ainsi qu'une réduction de 50 % de l'allocation de productivité. Un projet controversé est en cours d'élaboration, visant à transférer le personnel "en trop" dans une "réserve de main-d'œuvre" qui perçoit 60 % de son salaire pendant un an avant une nouvelle nomination ou un licenciement soumis à une réévaluation. Le recul de l'emploi dans le secteur public s'effectue par l'arrêt de nouveaux engagements et une réduction graduelle de 50 % des contrats à court terme en 2010.

Les mesures d'économie englobent également des réductions massives du budget opérationnel de l'État, notamment du budget des ministères et d'autres entités gouvernementales, du budget du gouvernement local et des organisations de sécurité sociale. L'investissement public a été réduit de manière draconienne. Les sociétés publiques seront restructurées/réduites ou fermées, en sus d'un plan de privatisation massive "express". En particulier, les fortes réductions des dépenses publiques touchent directement les prestations sociales et la protection sociale. Les prestations de soins de santé et les dépenses pharmaceutiques sont considérablement réduites.

b) Pour ce qui est des recettes, le deuxième groupe de mesures se concentre en force sur la taxation directe et indirecte²⁴ à une échelle jamais vue dans le pays. Il s'agit notamment d'augmenter les taxes foncières en créant une taxe particulièrement controversée qui serait prélevée sur les factures d'électricité et exécutée en coupant l'approvisionnement énergétique des personnes qui ne s'en acquitteraient pas. Le seuil en dessous duquel il y a exemption de l'impôt a été ramené de façon substantielle à 8 000 EUR et une contribution progressive de solidarité a été imposée aux citoyens. Les niveaux d'imposition forfaitaire ont été relevés et le prélèvement de charges a été imposé aux indépendants. Des droits d'accises importants ont été appliqués aux boissons non alcoolisées, à l'alcool, au tabac ainsi qu'au gaz naturel et au gaz de pétrole liquéfié. L'avantage fiscal

²² FMI 2011. Op. cit.p.1

²³ Commission européenne. 2011. Quatrième examen, printemps.

²⁴ Au moins 2 017 millions d'euros en 2011, plus 3 678 millions d'euros en 2012, 156 millions d'euros en 2013 et 685 millions d'euros en 2014.

dont bénéficiait le fioul domestique a été supprimé et la taxation des véhicules a été majorée. Un barème d'imposition progressif a été instauré pour les héritages/legs ainsi qu'un prélèvement spécial de crise pour les entreprises rentables.

4. RÉFORME STRUCTURELLE: DÉCONSTRUCTION DES RELATIONS EMPLOYEURS/TRAVAILLEURS

Les réformes profondes du marché du travail réclamées explicitement par les créanciers de la Grèce ont été entreprises en vue de flexibiliser davantage celui-ci et de combler l'écart de compétitivité. Elles font partie intégrante des conditions attachées à l'aide financière accordée à la Grèce. Leur incidence est double: économique, étant donné qu'elles concernent, entre autres, la détermination des salaires, et institutionnelle. Au cours de ces 20 derniers mois, plus de 100 dispositions juridiques réparties dans une série de lois ont été adoptées pour procéder à un ajustement en profondeur du marché du travail.²⁵ Les objectifs généraux de ce cadre législatif permanent sont les suivants:

- modifier radicalement le cadre institutionnel national qui servait jusqu'ici à structurer les mesures de protection universelle des conditions de travail par l'intermédiaire de négociations collectives librement négociées et de conventions collectives contraignantes;
- interférer unilatéralement par voie législative pour modifier l'équilibre des relations employeurs/travailleurs en favorisant un modèle de marché du travail fragmenté qui privilégie les contrats individualisés;
- réduire substantiellement les salaires, compresser le coût du travail dans le secteur privé et renforcer la flexibilité salariale au niveau de l'entreprise, unilatéralement par voie législative;
- réduire significativement le rôle des syndicats et renforcer les prérogatives des dirigeants en vue de promouvoir la flexibilité tout en réglementant les relations employeurs/travailleurs.

Ces mesures, parmi d'autres, introduisent des restrictions statutaires en matière de conventions collectives et interfèrent avec la fixation des salaires et des clauses de travail par voie de négociations collectives libres. Elles renversent également la hiérarchie des conventions collectives en permettant que l'on s'en écarte. La convention collective générale nationale du travail et le salaire minimum fixé par celle-ci est continuellement en butte aux attaques de la troïka. Elle a déjà été enfreinte par la législation introduisant des salaires inférieurs au minimum légal pour les groupes à risque, tels que les jeunes et les chômeurs de longue durée. Dans les entreprises publiques, des réductions drastiques des rémunérations sont imposées par la loi, les conventions collectives sont abrogées et il est explicitement interdit aux négociations collectives de prévoir des augmentations salariales. La rémunération des heures de travail accomplies au-delà des horaires de travail légaux (heures supplémentaires, flexibilité du temps de travail) a été réduite en bloc et unilatéralement.

Les procédures de licenciement ont été allégées et rendues moins coûteuses pour les employeurs tout en étant accompagnées d'une hausse du seuil de licenciement collectif et d'une diminution de l'indemnité de licenciement du fait du raccourcissement des périodes de préavis. La poursuite de la flexibilisation s'effectue par le biais de dispositions permettant aux employeurs de convertir, unilatéralement ou avec le consentement des travailleurs, les contrats de travail à temps plein en contrat à temps partiel et de rotation. Les institutions de médiation et d'arbitrage ont été "réformées" en restreignant leur champ de compétence aux seules questions relatives aux salaires de base et aux salaires journaliers.

Une loi récente (n° 4024/2011) contient, entre autres, des dispositions qui suspendent les conventions collectives de secteur et abolissent le principe de protection fondamentale de la préférence. D'autres dispositions s'opposent également à toute prédominance des accords d'entreprise sur les conventions collectives de secteur, lorsque ces dernières sont moins favorables. La nouvelle législation élimine l'extension du champ des conventions collectives et les abolit dans les

²⁵ Un inventaire détaillé de l'intervention de l'État et de l'effet de celle-ci sur les relations industrielles a été compilé à la suite de plaintes successives introduites par la Confédération générale grecque du travail (GSEE) auprès de l'OIT.

entreprises publiques afin que soit appliqué un barème salarial uniforme. Une autre mesure hautement contestable concerne l'imposition de la procédure de "mise en réserve de main-d'œuvre" qui revient à un licenciement collectif déguisé de milliers de salariés du secteur public au sens strict et au sens large.

Cette même loi s'immisce aussi ouvertement dans la structure et le fonctionnement des syndicats et porte atteinte aux droits des salariés à être représentés collectivement par des personnes élues librement et démocratiquement. Cette législation fondamentalement antisyndicaliste étend le droit de négocier et de conclure des accords d'entreprise aux "associations de personnes" non élues. Vis-à-vis de ces associations, l'employeur n'est soumis à aucune des obligations auxquelles il est soumis vis-à-vis d'une organisation syndicale, tandis que les représentants de ces formations n'exercent pas de mandat permanent de représentation des salariés pour toutes les questions collectives en matière de travail et sont privées de la protection syndicale à laquelle ont droit les représentants légitimes des salariés.

5. L'EFFET MULTIPLE DE LA POLITIQUE ANTICRISE SUR L'EMPLOI ET LA SOCIÉTÉ

5.1 Un fardeau inégalement réparti

La crise et la politique anticrise mise en œuvre en Grèce ont des conséquences directes et indirectes négatives sur l'emploi ainsi que sur la situation sociale. En même temps, un paysage institutionnel pénalisant pour les relations du travail, les travailleurs et les syndicats voit le jour. L'effet négatif du PAE et son résultat économique dévastateur combiné à la nature et à l'étendue des mesures anticrise dont il a été question jusqu'à présent soulèvent de sérieuses inquiétudes.

L'effet est ressenti de manière inégale par les travailleurs, les retraités et les contribuables grecs respectueux des lois et leurs familles. La répartition inégale du coût économique et social des mesures anticrise est, entre autres, due à l'incapacité du gouvernement à traiter les lacunes structurelles chroniques de gouvernance, telles que l'évasion fiscale, un des nombreux problèmes résultant d'un système politique grevé par le clientélisme, la recherche de profits et la corruption (Mitsopoulos et Pelagidis 2006, 2010). D'autres caractéristiques incluent la faiblesse de la coordination à l'intérieur du gouvernement, celle de l'attribution des ressources et le manque d'efficacité, ainsi que la mauvaise coordination et le mauvais contrôle au sein du gouvernement, le faible contrôle des dépenses publiques et les rigidités bureaucratiques (Featherstone 2011). De telles lacunes se sont avérées fatales dans le contexte de la politique anticrise et des délais imposés. Elles ont contribué à rendre inéquitable le partage du fardeau de l'austérité: à chaque fois que le gouvernement ne parvenait pas à atteindre les objectifs budgétaires exigeants, il réduisait les salaires et les pensions en augmentant la pression fiscale au lieu de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

En outre, les mesures anticrise ont été appliquées dans un contexte dominé par des lacunes économiques endémiques et, plus particulièrement, sur un marché du travail fragmenté et caractérisé par une faible croissance du marché de l'emploi, des inégalités salariales et d'autres disparités, le recours substantiel à une main-d'œuvre non déclarée, des mécanismes de contrôle déficients, un taux élevé de chômage chez les jeunes et les femmes et la précarité de la situation de la main-d'œuvre migrante. Ces facteurs amplifient l'effet négatif des mesures anticrise sur l'emploi, aggravant ainsi les disparités existantes. Aussi, il n'aura fallu qu'un an au programme pour faire reculer d'au moins vingt ans le niveau qualitatif et quantitatif des relations employeurs/travailleurs en Grèce.

5.2 Emploi: un prix lourd à payer

Rien ne témoigne mieux de l'incidence sociale déplorable de la politique anticrise que la situation de l'emploi d'un pays qui

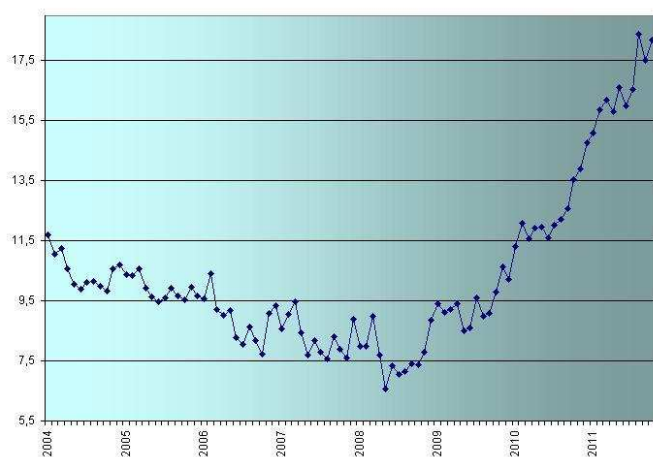


TABLE 2. — Unemployment Rate (source ELSTAT 2010)

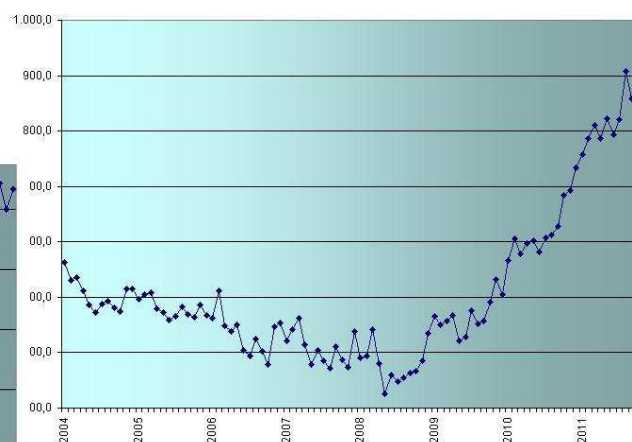


TABLE 1. No. of Unemployed (source ELSTAT 2010)

compte presque un million de sans-emploi. Alors que le pays est en proie à la récession, le taux de chômage caracole à des niveaux jamais atteints. Le taux de chômage en octobre 2011 atteignait 18,2 % contre 13,5 % en octobre 2010, tandis que le nombre d'employés s'élevait à 4 065 775 personnes

(TABLEAUX 1, 2). Le nombre de chômeurs atteignait 903 525 et celui des personnes inactives 4 382 356.²⁶ Pendant ce temps, le niveau du taux de chômage réel s'élève, d'après les estimations à 22 %–23 %.²⁷

La main-d'œuvre grecque, soit approximativement 5 millions de personnes, arrive au deuxième rang des pays de l'OCDE pour le nombre d'heures de travail annuel moyen, venant juste après la Corée du Sud. Pourtant, la Grèce se retrouve réellement dans la même situation que dans les années 1960. Pour la première fois depuis l'après-guerre, la Grèce est confrontée au phénomène de collision sur le marché du travail: la population inactive est supérieure à la population active. Entre 2009 et 2011, le taux de chômage a doublé, enregistrant une augmentation de 95 % du nombre de chômeurs entre mars 2008 et mars 2011.²⁸ Le niveau atteint par le chômage des jeunes est particulièrement inquiétant; il s'élève à 45,5 %, un jeune sur deux étant sans emploi. Chez les femmes, le taux de chômage atteignant le record historique de 21,3 % se compare à celui des hommes (15,9 %²⁹), indiquant que l'austérité a également creusé les inégalités entre les sexes. En outre, le chiffre de presque 1 million de chômeurs aura pour conséquence une importante ponction sur les ressources de la sécurité sociale atteignant 5 milliards d'euros.

5.3 Impuissance économique, pauvreté et marginalisation sociale

Le taux de chômage très élevé s'accompagne d'une perte de revenu. La réduction importante des salaires et des pensions associée à une taxation implacable contracte de manière impressionnante le revenu des ménages, érode le pouvoir d'achat et marginalise des segments entiers de la société. Entre mai 2010 et mai 2011, les salaires versés aux salariés du secteur public au sens strict et au sens

²⁶ EL.STAT 2012 (Office hellénique de la statistique), octobre 2011, Enquête sur la main-d'œuvre, janvier.

²⁷ INE/GSEE. Op.cit.

²⁸ Ibid.

²⁹ EL.STAT . 2012. Op.cit.

large ont diminué respectivement de 15 % et de 30 %. Le niveau des pensions des secteurs public et privé a diminué de 10 % en valeur nominale. Le doublement du taux de chômage entre 2009 et 2011 conjugué à la réduction administrative des salaires versés dans le secteur public a eu pour conséquence une diminution des salaires réels de 11,5 % pour l'ensemble de l'économie et de 9,2 % dans le secteur privé en 2010–2011. Dans le même temps, l'alourdissement de la fiscalité indirecte alimente l'inflation, qui a augmenté de 3,4 points de pourcentage en 2010 et comprime le pouvoir d'achat des salariés et des retraités.³⁰

Outre l'aggravation des inégalités existantes, cette situation soulève de sérieuses préoccupations quant au risque de pauvreté et d'indigence pour les familles. Une recherche menée récemment montre de quelle manière l'alourdissement de la charge fiscale combinée à une diminution des salaires des fonctionnaires et à une restriction des revenus dans le secteur privé a une incidence négative sur la pauvreté et les inégalités; les niveaux de revenus de 5 % de la population sont ainsi passés sous le seuil de la pauvreté en 2010, venant gonfler les rangs des 20 % de Grecs déjà pauvres (Matsaganis et Leventi 2011). Des ménages endettés sont en proie à la faillite tandis que l'incapacité de rembourser les emprunts peut amener nombre d'entre eux à perdre leurs droits de propriété. À l'instar de la pauvreté, le vagabondage et le taux de criminalité s'intensifient rapidement.

Dans le même temps, la protection sociale est considérablement ébranlée à la suite de l'application de fortes réductions à toutes sortes de dépenses sociales, au budget de l'éducation et aux services de santé. La qualité des biens et services sociaux se détériore. Il faudrait également faire remarquer que les mesures anticrise sont dépourvues de garde-fous efficaces, susceptibles de protéger le niveau de vie moyen et d'aider les groupes défavorisés à faire face aux effets socio-économiques des mesures d'austérité économique.

Le recul rapide du niveau de vie en 2010-2011 et les risques de marginalisation sociale qui en découlent ne sont pas accompagnés actuellement de perspectives d'amélioration et de redressement. D'un point de vue social, la Grèce est entrée dans une longue période de baisse du niveau de vie de la classe moyenne et de marginalisation croissante, liée à la pauvreté, d'une partie importante de groupes sociaux économiquement vulnérables.³¹

5.4 Impuissance institutionnelle et relations employeurs/travailleurs

Le recul du niveau de vie des salariés est couplé à une déconstruction évolutive des institutions du marché du travail. Les travailleurs perdent également leur reconnaissance institutionnelle du fait de la privation de droits sociaux et syndicaux fondamentaux résultant de l'ajustement structurel radical du marché du travail. La législation relative à la réforme structurelle, décrite dans les grandes lignes au chapitre 4, introduit des mesures permanentes, unilatérales, disproportionnées et socialement injustes qui démantèlent de manière irréversible un système de relations employeurs/travailleurs fonctionnel, qui a permis pendant des décennies aux partenaires de fixer des normes minimales de travail pour tous les salariés dans le cadre de conventions collectives.

L'affaiblissement de la protection de la main-d'œuvre par voie législative crée une grande précarité et une grande insécurité sur le marché du travail. En période de grave récession et de chômage, les demandeurs d'emploi sont plus fragiles et susceptibles d'accepter des emplois médiocres, et/ou des conditions de travail extrêmement flexibles. Les données statistiques récentes de l'inspection grecque du travail³² ont révélé que ces tendances négatives sont arrivées sur le marché du travail en 2011, conduisant à une baisse globale des salaires de 38 %:

- une réduction de 4 % des emplois nouveaux par rapport à 2010, tandis que le travail à temps plein a été réduit de 22 %;
- une augmentation de 5 % du travail à temps partiel; les employeurs semblaient favoriser la formule de quatre heures de travail par jour pour un salaire moyen de 460 euros par mois;
- une augmentation de 12 % de la rotation des postes; les employeurs semblaient préférer une semaine de trois jours (temps de travail de 40 %) pour une rémunération de 440 euros;

³⁰ INE/GSEE. Op.cit.

³¹ Ibid.

³² Communiqué de presse de l'Inspection nationale du travail (SEPE) "Faits nouveaux dans les relations industrielles sur les trois premiers trimestres de l'année 2011".

- l'introduction, en accord avec les parties, du système de rotation des postes a augmenté de 430 %;
- l'introduction unilatérale par l'employeur du système de rotation des postes a augmenté de 4 000 % (soit 40 fois plus qu'en 2010);
- les cas où les travailleurs déjà sous contrat ont vu se modifier leurs conditions de travail ont augmenté de 110 %;

Le corpus législatif de la réforme structurelle, tant dans l'esprit que dans la lettre, va à l'encontre du concept même de négociations collectives et de représentation démocratique collective. Il dévalorise les négociations collectives et nie l'essence du syndicalisme, rendant les organisations syndicales potentiellement inutiles. Les conventions collectives couvrent actuellement environ 75 % des travailleurs du secteur privé. Elles constituent l'épine dorsale des relations industrielles en Grèce. Les nouvelles lois faciliteront leur anéantissement et conduiront à l'effondrement des syndicats sectoriels, éléments fondamentaux de la structure syndicale en Grèce – et ailleurs.

Ces restrictions importantes imposées à l'autonomie collective et à la liberté d'association contredisent le principe fondamental de l'ordre juridique européen qui établit "l'acquis social" et violent les conventions de base de l'OIT.

Enfin, le médiateur grec signale une augmentation spectaculaire et constante des plaintes concernant des licenciements abusifs pour cause de grossesse ou de congé de maternité et des cas de harcèlement sexuel depuis mai 2008. Les femmes, et plus particulièrement les femmes enceintes et les mères de famille, ont été très fortement touchées par les mesures législatives encourageant la flexibilité du marché du travail, et essentiellement celles incitant les employeurs à transformer unilatéralement les contrats à temps plein en "contrats de rotation".³³

6. DIALOGUE SOCIAL: UNE VOIE À SUIVRE?

Dans le cadre du régime de surveillance et de conditionnalité du PAE, toutes les mesures sont sommairement incorporées dans la législation grecque.³⁴ Elles sont mises en œuvre sans réel dialogue social et indépendamment de leurs implications sociales et politiques. Des décisions courues d'avance sont dictées par la troïka, engageant le gouvernement grec à mettre en œuvre des mesures prédéterminées qui nuisent de manière irréversible à des groupes entiers de citoyens et mettent à l'épreuve la cohésion sociale. Le rythme forcé des mesures et les courts délais de mise en œuvre imposés laissent très peu de temps pour la consultation.

Le dialogue social avant l'adoption de mesures reste à ce jour utopique et sert de prétexte, dégénérant en un processus informatif superficiel avec les partenaires sociaux et le Conseil économique et social grec (CES). En conséquence, les mesures promues ne sont pas fondées sur des données ou des expériences réelles mais plutôt sur la transposition mécanique d'un modèle qui manque systématiquement ses propres objectifs et suscite une résistance généralisée de la part des citoyens.

Il convient de faire remarquer que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour répondre à la demande de la commission d'experts de l'OIT³⁵ de mettre en place un dialogue social franc et d'évaluer l'incidence des mesures adoptées. Il n'existe tout simplement pas de mécanisme permettant de recueillir des données relatives à l'incidence des mesures. En outre, les mesures qui présentent un caractère permanent ne peuvent pas être réévaluées périodiquement par les partenaires sociaux dans le cadre d'une concertation. La possibilité de renégocier certaines dispositions du PAE par un consensus autour d'un partenariat social participerait de manière décisive à l'atténuation des effets négatifs et des tensions sociales engendrées par ces mesures.

Néanmoins, le dialogue social apparaît comme une victime collatérale importante des mesures anticrise à un moment où sa nécessité s'impose avec force. Les créanciers, les auditeurs et les législateurs grecs semblent ne pas tenir compte des questions de cohésion sociale. Toutes les organisations de partenaires sociaux et le CES grec déploieraient, lors de leurs réunions avec la mission

³³ Organisation internationale du travail, (OIT) 2011.

³⁴ À commencer par la loi 3845/2010 votée par le parlement grec le 5 mai 2010.

³⁵ Conférence internationale du travail, 100e session, rapport 2011 de la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT, juin.

de haut niveau de l'OIT qui s'est rendue en Grèce en 2011 à la suite de la plainte introduite par la Confédération générale grecque du travail, l'absence de dialogue et de consultation en bonne et due forme en cette période difficile.³⁶

Pour conclure, la Grèce a dû mettre en œuvre un ajustement fiscal et structurel d'une ampleur jamais atteinte auparavant en un temps record et dans un contexte international très difficile. Comme le montre la présente étude, cette opération a eu des effets extrêmement néfastes sur l'économie. L'effet a été particulièrement négatif sur l'emploi et sur la situation sociale. La cohésion sociale est mise à l'épreuve. Plus important, le cadre et la procédure même du PAE excluent l'adoption d'un plan de sortie alternatif.

Dans les conditions actuelles, seul un véritable dialogue social pourrait générer des solutions de remplacement qui nécessitent un remaniement fondamental des politiques économiques et sociales et l'adoption d'un autre modèle de croissance basé sur l'innovation et le développement durable. En Grèce, les priorités essentielles nécessitant un soutien seraient l'emploi, le système de relations employeurs/travailleurs et la justice sociale pour ce qui est des coûts engendrés par la crise. Il est urgent de redonner sa place à un dialogue social fondé sur la tradition de partenariat social du pays et destiné à rechercher des solutions acceptables pour tous.

³⁶ OIT Op.cit.

BIBLIOGRAPHIE

- Dreher, A., (2006). IMF and economic growth: The effects of programs, loans, and compliance with conditionality. *World Development*, Elsevier, vol. 34(5), pages 769-788, mai.
- . 2009. IMF conditionality: theory and evidence. *Public Choice*, Springer, vol. 141(1) pp.233-267, octobre.
- EEAG (2011) The EEAG Report on the European Economy, "Greece", CESifo, Munich 2011, pp. 97–125.
- Easterly, W. (2002). What did Structural Adjustment Adjust? The Association of Policies and Growth with Repeated IMF and World Bank Adjustment Loans. *Working Papers 11*, Center for Global Development.
- Commission européenne. 2011. Le programme d'ajustement économique de la Grèce. Quatrième examen; *European Economy. Occasional Papers*. 82, printemps.
- Featherstone, K. (2011), The JCMS Annual Lecture: The Greek Sovereign Debt Crisis and EMU: A Failing State in a Skewed Regime. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 49: 193–217.
- Feldstein, M. (1998). Refocusing the IMF. *Foreign Affairs*, mars/avril, 20–33.
- INE/GSEE (Institut du travail de la Confédération générale grecque du travail). 2011. *Annual Report on Greek Economy and Employment*, septembre, Athènes
- FMI (2010) Greece: Request for Stand-By Arrangement, Rapport par pays n° 10/110, mai.
- FMI (2011) Greece: Fifth Review Under the Stand-By Arrangement , Rapport par pays du FMI n° 11/351, décembre
- International Financial Institution Advisory Commission, IFIAC (2000). Report of the International Financial Institution Advisory Commission. Washington: Government Printing Office.
- Organisation internationale du travail, (OIT) 2011 Report on the High Level Mission to Greece , Athènes, 19-23 septembre .
- Matsaganis, M et Leventi, Ch., (2011). The distributional impact of the crisis in Greece, No 1124, DEOS Working Papers, Athens University of Economics and Business.
- Bordo, M et Schwartz, A. (2000) Measuring real economic effects of bailouts: historical perspectives on how countries in financial distress have fared with and without bailouts, *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, Volume 53, édition 1, décembre 2000, pages 81-167. (<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0167223101000288>)
- Mitsopoulos, M. et Pelagidis (2006). *Analysis of the Greek Economy: Rent- Seeking and the Reforms [Ανάλυση της Ελληνικής Οικονομίας: Η προσοδοθηρία και οι μεταρρυθμίσεις]* Athènes: Papazisis
- . (2010) *Explaining the Greek Crisis: From Boom to Bust* Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Roubini, N. (2011). Four Options to Address the Eurozone's Stock and Flow Imbalances: The Rising Risk of a Disorderly Break-Up, RGE extrait de <http://www.roubini.com/analysis/165338>
- Przeworski, A. & Vreeland, J. R. (2000). The Effect of IMF Programs on Economic Growth. *Journal of Development Economics*. 62, 385-421.
- SBA Fact Sheet Greece 2010/2011, Commission européenne, DG Entrpise et industrie. avril, 56–61.
- Stiglitz, J. (2000) 'What I Learned at the World Economic Crisis', *New Republic* (17 avril): 12-17.

Annexe A

ECONOMIE INTERIEURE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB à prix constants 2005	4,2	3,4	5,9	4,4	2,3	5,5	3,0	-0,2	-3,2	-3,5
Demande intérieure totale (contribution)	4,6	4,9	6,3	2,7	1,2	7,5	6,3	0,4	-6,3	-6,5
Consommation privée	5,0	4,7	3,3	3,8	4,5	4,3	3,7	4,0	-1,3	-3,6
Consommation publique	0,7	7,2	-0,9	3,5	1,1	2,3	7,6	-2,1	4,8	-7,2
Formation brute de capital fixe	4,8	9,5	1,8	0,4	-6,3	20,4	5,4	-6,7	-15,2	-15,0
Balance extérieure (contribution)	-0,4	-1,4	0,4	1,7	1,1	-2,0	-3,3	-0,5	3,0	3,0
Exportations de biens et services	0,0	-8,4	2,9	17,3	2,5	3,1	6,9	3,0	-19,5	4,2
Importations de biens et services	1,2	-1,3	3,0	5,7	-1,5	8,2	14,6	3,3	-20,2	-7,2
Déflateur du PIB	3,1	3,4	3,9	2,9	1,9	2,5	3,5	4,7	2,8	1,7
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	146,4	156,6	172,4	185,3	193,0	208,9	222,8	232,9	231,6	227,3
PIB à prix courants	7,4	7,0	0,1	7,4	4,2	8,2	6,6	4,6	-0,5	-1,9
IPC ⁽¹⁾ (moyenne annuelle)	3,4	3,6	3,5	2,9	3,5	3,2	2,9	4,2	1,2	4,7
IPCH ⁽²⁾ (moyenne annuelle)	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5	3,3	3,0	4,2	1,3	4,7
Inflation de base ^{TM41} (moyenne annuelle)	3,3	3,4	3,1	3,1	3,3	2,2	2,7	2,9	2,4	2,7
Indice du coût de la main-d'œuvre – Économie entière	2,7	12,2	6,7	4,3	-2,0	-1,4	5,3	4,5	0,3	0,3
Chômage (taux annuel moyen)	10,8	10,3	9,7	10,5	9,9	8,9	8,3	7,6	9,5	12,5
<i>Finance publique (administrations publiques)⁵</i>										
Recettes totales	40,9	40,3	39,0	38,1	39,0	39,2	40,8	40,7	38,0	39,5
Dépenses totales	45,3	45,1	44,7	45,5	44,6	45,2	47,6	50,6	53,8	50,2
Dépenses primaires	38,8	39,5	39,8	40,7	39,9	40,5	42,8	45,5	48,7	44,4
Solde global	-4,4	-4,8	-5,7	-7,4	-5,6	-6,0	-6,8	-9,9	-15,8	-10,8
Solde primaire	2,0	0,7	0,7	2,6	1,0	1,3	2,0	4,8	10,6	5,0
Dette brute	10,3	10,7	9,7	98,9	10,0	10,7	10,7	11,3	12,9	14,9
<i>Balance des paiements⁴</i>										

Balance des transactions courantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7,2	6,5	6,5	5,8	7,6	11,4	14,6	14,9	11,1	10,6
Balance commerciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	8,5	7,6	6,5	5,4	6,3	9,6	11,2	11,6	7,8	6,6
Exportations de biens et services	23,0	20,2	18,9	21,3	21,5	21,3	21,9	23,1	18,3	20,0
Importations de biens et services	31,5	27,8	25,3	26,6	27,8	30,9	33,1	34,7	26,1	26,7
Transferts courants	2,6	2,4	2,2	2,0	1,6	1,6	0,7	1,2	0,6	0,1
Recettes nettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1,4	1,3	2,3	2,4	2,9	3,5	4,2	4,6	3,9	4,1
Solde net des investissements internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	45,6	48,7	58,9	67,0	77,3	85,3	96,3	76,9	86,2	99,4
<i>Taux d'intérêt et crédit</i> ⁽⁴⁾										
Taux directeur ⁽⁶⁾	7,9	6,4	5,8	5,9	5,9	6,7	7,2	7,2	5,7	6,5
Crédit octroyé au secteur privé ⁽⁷⁾	24,7	17,4	20,4	19,8	21,2	21,1	21,5	15,9	4,2	0,0
<i>Taux de change</i> ⁽⁴⁾										
Taux de change effectif nominal	1,7	2,3	5,0	1,7	-	0,0	1,3	2,4	1,2	-
Taux de change effectif réel (IPC – base)	1,3	2,6	5,4	1,9	-	0,8	1,6	2,5	1,6	-
					0,1					0,5



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2013-30-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

FR



QE-31-12-350-FR-C
ISBN 978-92-830-1994-7



doi:10.2864/24549